



## **CHALLENGE ET TROPHEES UCL**

### **Règlement**

#### **Article 1 – Les compétitions**

Trois compétitions annuelles sont organisées par le Club et sont réservées à ses membres adhérents FFCT et UCL.

Une compétition spécifique à la Section Route

- Le **Trophée Route Serge dal Carobbo** récompense l'assiduité aux sorties Routes organisées par le Club

Une compétition spécifique à la Section VTT

- Le **Trophée VTT** récompense l'assiduité aux sorties VTT organisées par le Club

Une compétition commune aux Sections Route et VTT

- Le **Challenge Michèle Pons** récompense la participation aux Manifestations extérieures, Route et VTT.

#### **Article 2 – Esprit de ces compétitions**

Le but de cette organisation est d'encourager la pratique de la petite reine au sein du Club et d'inciter les membres à participer aux manifestations officielles de la F.F.C.T. et des clubs affiliés. Toutes les sorties doivent être faites de préférence avec le maillot du Club.

#### **Article 3 - Fonctionnement**

Tous les membres du Club partent à égalité au début de chaque période de compétition.  
La période de compétition et le barème d'attribution des points sont décrits en annexes 1 et 2.

#### **Article 4 - Remise de la Coupe "Trophée Serge dal Carobbo"**

Une coupe Trophée de l'Assiduité aux Sorties Route organisées par le Club est remise lors de l'Assemblée Générale.

#### **Article 5 - Remise de la Coupe "Trophée VTT"**

Une coupe Trophée de l'Assiduité aux Sorties VTT organisées par le Club est remise lors de l'Assemblée Générale.

#### **Article 6 - Remise de la Coupe "Challenge Michèle Pons"**

La coupe Challenge est remise lors de l'Assemblée Générale du Club.  
Cette Coupe est remise en compétition tous les ans. Le sociétaire qui l'aura gagné 3 fois en devient propriétaire.

#### **Article 7 - Récompenses aux participants**

Tous les présents à l'Assemblée Générale sont récompensés dans l'ordre de leur classement du Trophée Route ou du Trophée VTT.  
En cas de classement dans les 2 Trophées, il ne peut y avoir cumul et c'est le meilleur classement qui sera retenu à l'exclusion de l'autre.

#### **Article 8 – Comité Directeur**

Un Comité Directeur est nommé selon l'Annexe 3 pour veiller au bon fonctionnement et arbitrer les litiges.  
Il nomme un représentant pour comptabiliser les points et afficher tous les mois le classement.

# ANNEXES

## Annexe 1 – Période couverte

Sauf contre-indication, la période annuelle de Challenges est la suivante :

Date d'ouverture: **Le premier Samedi du mois de Mars**

Date de fermeture: **Le dernier Dimanche du mois de Octobre**

## Annexe 2 - Barème des points

### Trophée de l'assiduité Route Serge dal Carobbo

Toute participation à une Sortie Hebdo Route (parcours Bleu, Rouge ou Noir) organisée par le Club marque 1 point.

Toute personne qui participe à la fois à la sortie du samedi et à celle du dimanche marque 1 point à chaque sortie soit 2 points sur l'ensemble du week-end.

Toute participation à une Sortie Extérieure (1/2 Journée, Journée, W-E, Semaine) organisée par le Club marque 1 point.

### Trophée de l'assiduité VTT

Toute participation à une Sortie VTT (1/2 journée, Journée, W-E) organisée par le Club marque 1 point.

### Challenge des Manifestations Extérieures Michèle Pons

Toute participation à une Manifestation Extérieure (Route ou VTT) organisée sous l'égide de la FFCT (rallye, circuit, concentration, randonnée, brevet, etc.) marque 1 point.

## Annexe 3 – Membres du Comité Directeur

Le Comité Directeur est constitué de tous les membres du Bureau

Son représentant responsable du comptage des points est **Christian Greck**

## Annexe 4 - Justificatifs

### Justificatifs de participation aux sorties Club

Les participants devront parapher la feuille placée sur le panneau U. C.L. lors du rassemblement en fonction du circuit choisi.

La participation aux Trophées Route ou VTT ne pourra s'effectuer qu'après l'inscription au club.

### Justificatifs de participation aux Manifestations extérieures

Un document doit être fourni dans un délai de 15 jours. Les justificatifs seront donnés ou envoyés au responsable du comptage des points: **Christian Greck**.

La participation au challenge ne pourra s'effectuer qu'après l'inscription au club.